

Le Chizerot



B. LARGE

N° 35 - janvier 2001

Le mot du maire

Changement de millénaire, de siècle, de décennie ou tout simplement d'année... En fait, la réalité est que nous terminons la traditionnelle période des fêtes.

Avec le conseil municipal, je souhaite que ces moments privilégiés aient apporté joie et paix à vous-même, à votre famille et à tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2000, que l'on nous promettait exceptionnelle dans de nombreux domaines, s'est finalement déroulée tout à fait normalement, si ce n'est la douceur inhabituelle du climat dans les deux derniers mois, nous faisant un peu oublier les tempêtes de l'année précédente. A cet égard, c'est certainement avec grand plaisir que beaucoup d'entre nous retrouverons une croix dans notre cimetière, remplaçant celle détruite par des éléments déchaînés.

Le présent bulletin, à l'instar de ceux qui vous ont été proposés depuis dix ans, a pour premier objectif d'informer et de répondre aux interrogations légitimes que vous êtes en droit de vous poser sur la vie à Uchizy. C'est absolument indispensable eu égard au rôle majeur que doit tenir maintenant une commune dans l'animation économique, sociale et culturelle du territoire.

Selon certains politologues, la France connaîtrait une «crise de démocratie». Le moment n'est-il pas venu, surtout à la veille d'échéances électorales importantes, de retenir ce thème de réflexion et de l'adapter, modestement, à la gestion d'une commune rurale ?

C'est le but du (trop ?) long article intitulé «Ma commune» que vous trouverez dans les pages suivantes, et qui rappelle les dispositions réglementaires essentielles ainsi que les fonctions et les attributions des élus municipaux.

Ces fonctions sont clairement définies. Elles sont importantes pour l'avenir d'une commune et ne peuvent s'exercer de façon satisfaisante qu'avec la compréhension de tous.

Parmi les activités très nombreuses et variées qu'elles recouvrent, quelques-unes sont essentielles pour le fonctionnement normal et démocratique d'une commune. Certaines ont toujours constitué une priorité :

- l'accueil, qui permet de mieux vivre ensemble et de répondre en permanence, dans une mairie ouverte à tous, aux besoins, aux demandes ou aux souhaits de chacun ;
- la gestion au quotidien, tout autant indispensable, qui requiert une grande disponibilité pour assister aux nombreuses réunions en journée, assurer les services administratifs et comptables, et s'adapter aux événements imprévus...

Heureusement, la municipalité n'est pas seule pour assurer ces tâches et peut compter sur un grand nombre d'entre vous qui, individuellement ou au sein des associations, lui apportez votre soutien. Comme les années précédentes, ces activités sont retracées dans le présent bulletin. Un grand merci à tous.

La gestion au quotidien implique aussi, et ce n'est pas le plus simple, de savoir quelquefois «dire non». Il y va de la rigueur et de la crédibilité, dans l'application de la réglementation, dans le souci de préserver les finances communales et surtout, dans le respect des personnes. Mais la première règle, celle qui a été constamment rappelée dans les précédents bulletins et qui ne peut être transgressée, est de rester fixés sur cet objectif : **l'intérêt général** avant les intérêts particuliers.

En 2001, comme les autres années et peut-être plus encore, chacun devra s'en souvenir et conserver cette ligne de conduite.

Regardons tous ensemble dans la même direction, celle de l'avenir de notre belle commune.

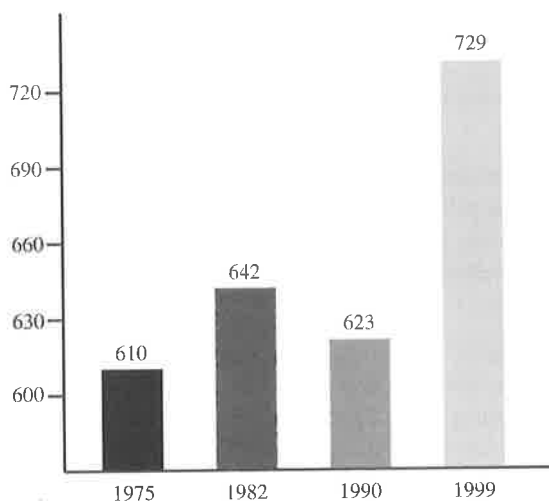
Bonne année et bonne santé à tous.

Guy Pernot

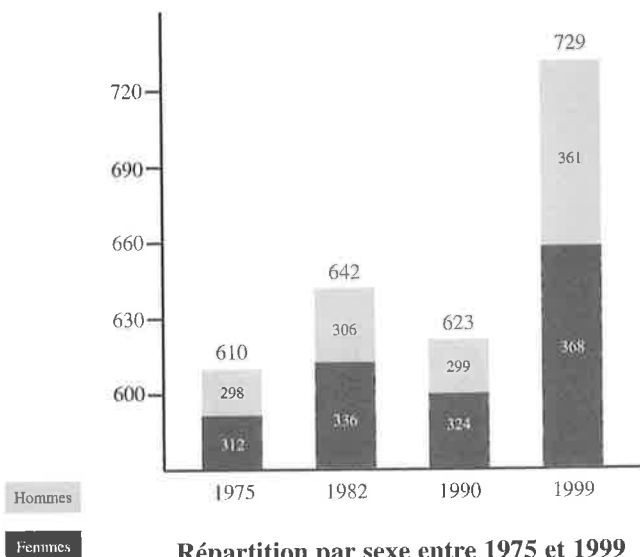


Uchizy en chiffres : les résultats du recensement 1999

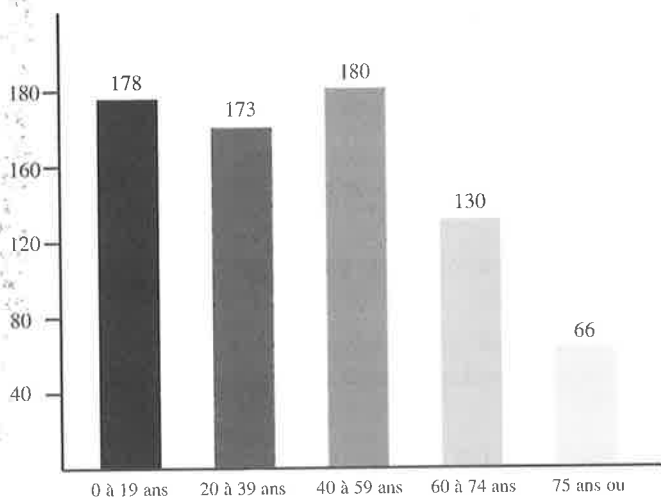
Depuis 1975, la population chizerote ne cesse de s'accroître, malgré une légère baisse entre 1982 et 1990. Nous sommes aujourd'hui 729, contre 610 il y a vingt-cinq ans. Une belle progression, d'autant plus spectaculaire qu'elle est à contre-courant des soldes démographiques négatifs enregistrés par la plupart des communes rurales de France.



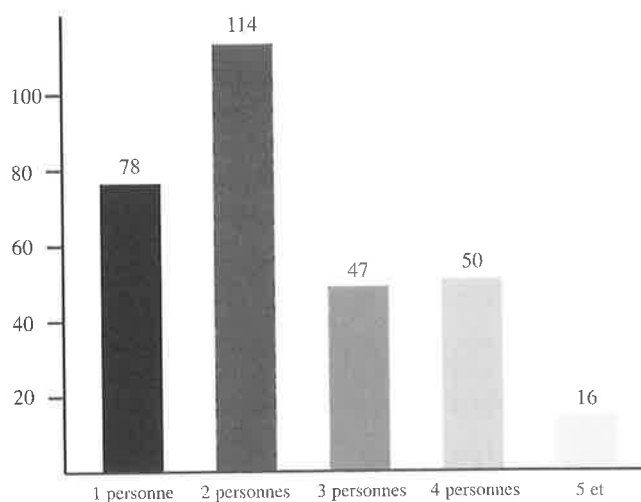
Evolution de la population entre 1975 et 1999



Répartition par sexe entre 1975 et 1999



Répartition par tranche d'âge (recensement 1999)



Taille des ménages (recensement 1999)

Une précision en premier lieu quant à la population d'Uchizy : elle est bien, comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, de 746 habitants.

Les chiffres indiqués ci-dessus se réfèrent exclusivement à la population municipale proprement dite (729 habitants), et ne tiennent pas compte des 17 personnes « comptées à part » (étudiants, personnes résidant en maisons de retraite...).

Outre ces données statistiques traditionnelles, les résultats du

recensement 1999 délivrent encore de précieuses informations sur le logement (293 ménages résident en maison individuelle, 12 en immeuble collectif ou autre, 232 personnes sont propriétaires de leur logement, 57 sont locataires ou sous-locataires et 16 sont logées à titre gratuit). 20 logements sont encore vacants sur le territoire de la commune.

Sur les 280 chizerots en activité, 78 travaillent sur la commune même et 221 exercent un emploi salarié.

Enfin, 43 ménages ne disposent pas de voiture, 133 ménages ont une voi-

ture et 129 ménages ont deux ou plus de deux voitures.

Quant à la taille des logements occupés par les Chizerots, elle s'établit comme suit : deux résidences principales ne comptent qu'une pièce, vingt comptent 2 pièces, soixante-treize comptent 3 pièces, quatre-vingt comptent 4 pièces et cent-trente comptent 5 pièces ou plus.

Sur les 305 résidences principales recensées, 5 ne disposent pas de WC à l'intérieur, 11 n'ont ni douche ni baignoire.



Ma commune...

■ UN PEU D'HISTOIRE : LES ORIGINES DE LA COMMUNE

Avant 1789, aucune structure administrative uniforme n'existait. Les seigneurs prélevaient les impôts pour leur propre compte et le clergé s'occupait des tâches administratives, enregistrant les baptêmes, les mariages et les décès dans les registres paroissiaux qui nous permettent aujourd'hui de mener à bien nos recherches généalogiques.

La loi du 14 décembre 1789 créa 44 000 communes, dotées d'une fiscalité unique basée sur les « quatre vieilles », c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution mobilière (aujourd'hui taxe d'habitation) et la patente (aujourd'hui taxe professionnelle). Les lois des 22 et 27 décembre de la même année instaurèrent les départements, les districts et les cantons.

En 1848, pour la première fois, les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel.

En 1884, la Charte des Communes définit les principes de fonctionnement et de gestion des collectivités territoriales, tels qu'ils sont encore appliqués aujourd'hui : autonomie des communes, élection du maire par le conseil municipal, gestion des affaires communales par délibérations du conseil municipal.

La même année, la loi promulguant le caractère obligatoire, gratuit et laïc de l'enseignement primaire dans « l'école publique » est adoptée : l'école, les classes maternelles et élémentaires appartiennent à la commune, qui est propriétaire des locaux et en assure l'entretien, l'équipement, le fonctionnement. Il revient à l'Etat de définir les objectifs et les orientations de l'enseignement, et de rémunérer le personnel enseignant. Le salaire de l'agent spécialisé de l'école maternelle est pris en charge par la commune.

En 1958, avec la promulgation de la Constitution de la V^e République, la tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales est maintenue : les décisions prises par les élus locaux ne sont exécutoires qu'après contrôle du Préfet.

En 1982, avec la loi dite « de décentralisation » adoptée le 2 mars, les collectivités locales gagnent en autonomie : le Préfet exerce un contrôle a

posteriori, les communes gèrent elles-mêmes leurs recettes fiscales, patrimoniales et autres, mais elles restent soumises aux règles et procédures techniques émises par les autorités ministérielles (hygiène, santé publique, affaires culturelles, urbanisme...).

■ LA COMMUNE DE NOS JOURS

Les 36 565 communes de métropole, et les 114 communes des départements d'outre-mer s'administrent elles-mêmes par les conseils municipaux élus et leurs maires. Elles concourent à la réglementation de la vie locale, à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Un territoire, un nom, des habitants

Le territoire de la commune est représenté concrètement sur un plan cadastral divisé en sections et en parcelles identifiées par des lettres et des numéros. Ces plans cadastraux permettent aux services administratifs de déterminer les taxes foncières, les taxes d'habitation et diverses autres contributions fiscales. On peut les consulter en mairie et en demander des extraits.

Le territoire de la commune d'Uchizy comprend 1 275 hectares, auxquels il convient d'ajouter — il s'agit d'une exception liée à l'histoire locale — 156 hectares situés sur le territoire de la commune d'Arbigny, dans l'Ain, qui constituent une propriété privée de la collectivité.

L'attribution d'un nom à une commune a pour origine des usages qui remontent bien avant 1789. Il s'agit souvent du nom latin de la cité ancienne, choisi parfois selon les caractéristiques géographiques, les particularités religieuses locales, ou celles ayant trait à la vie du village.

Le nom d'Uchizy est vraisemblablement d'origine gallo-romaine, formé par un nom d'homme (sans doute le premier propriétaire ou le fondateur), suivi du suffixe *acum*, désignant la propriété. Ainsi, une évolution est constatée au cours des siècles :

Ulcasiacum, ou Olcasiacum villam en 878, Ulchisiacum en 1119, Uchisiacum en 1167-1184, Euchysy en 1716, Huchisy aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le nom des habitants (les Chizerots) est établi soit par l'usage, soit par délibération du conseil municipal après consultation des habitants, selon l'histoire de la commune et conformément aux règles de la linguistique. Le chiffre légal de la population relève d'un décret pris après un recensement effectué tous les huit ou neuf ans sous le contrôle de l'Etat, représenté dans la commune par le Maire.

Le recensement est utilisé pour la statistique, et sert notamment à déterminer les taxes locales, à fixer le montant des subventions versées par l'Etat, à déterminer le nombre de conseillers municipaux pour la commune, à étudier l'opportunité d'un équipement (une école, par exemple)... En fait, un grand nombre de décisions prises par les Pouvoirs Publics est conditionné par le nombre d'habitants.

Selon les données du recensement de 1999, la population totale d'Uchizy est de 746 habitants.

■ LES ÉLUS

Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du Maire et d'un ou plusieurs adjoints.

Le conseil municipal est une assemblée constituée de *conseillers municipaux* élus pour six ans et chargés de délibérer sur les affaires de la commune : gestion des dépenses et des recettes tant au plan du fonctionnement que dans le domaine de l'investissement (travaux, équipements...). Le nombre de conseillers municipaux par commune est fixé selon le nombre d'habitants : 9 conseillers pour une commune de moins de 100 habitants, 11 pour une commune de 100 à 499 habitants, 15 pour une commune de 500 à 1 499 habitants et ainsi de suite, pour atteindre un maximum de 69 conseillers pour les



Ma commune (suite)

communes de 300 000 habitants et plus. Seule exception à la règle, les trois métropoles que sont Paris (163 conseillers), Marseille (101 conseillers) et Lyon (73 conseillers).

L'éligibilité et les incompatibilités au mandat de conseiller municipal sont fixées par les articles L 225 à L 239 du Code Electoral, qui peut être consulté en mairie. Un certain nombre de grands principes sont posés : les citoyens de l'Union Européenne résidant en France, autres que les citoyens français, peuvent participer à l'élection des conseillers municipaux. Pour exercer ce droit, ils doivent être inscrits, à leur demande, sur une liste électorale complémentaire.

Nul ne peut être élu conseiller municipal s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes, ou justifiant qu'ils devraient y être inscrits au 1^{er} janvier de l'année d'élection. Ces dispositions s'appliquent également aux ressortissants de l'Union Européenne.

Ne peuvent être élus conseillers municipaux les individus privés du droit électoral, les comptables des deniers communaux, les agents salariés communaux...

Nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

Les candidatures pour les communes de moins de 2 500 habitants peuvent être déposées de façon isolée et les bulletins distribués aux électeurs peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Ils peuvent être élus au premier tour s'ils obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au deuxième tour, l'élec-

tion a lieu à la majorité relative. La loi sur la parité hommes-femmes ne s'applique pas aux communes qui, comme Uchizy, comptent moins de 2 500 habitants.

Le fonctionnement du conseil municipal est lui aussi réglementé : il se réunit au moins une fois par trimestre, en session ordinaire, mais le Maire peut le convoquer chaque fois qu'il le juge utile et il préside les séances, qui sont publiques. Il assume seul les pouvoirs de police de l'assemblée.

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le quorum est atteint, c'est-à-dire si la

majorité des membres en exercice est présente. Les décisions sont prises sous forme de délibérations, dont le vote se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le conseil municipal, par ses délibérations, règle les affaires de la commune. Sur proposition du maire, il vote le budget annuel et approuve les comptes tenus par le Maire (compte administratif) et par le Receveur municipal (compte de gestion), il décide de la création des services publics, des travaux publics ou d'aménagements communaux, de la création et de l'implantation des écoles.

Conformément aux articles L 2122-1 à L 2122-17 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire et ses adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou adjoint.

Le Maire est seul chargé de l'administration communale. En particulier, il est responsable sans réserve aucune de l'exécution de toute la section

de fonctionnement du budget communal. Les pouvoirs que la loi lui confère l'habilitent à administrer et à prendre des décisions, ce qui fait de lui l'interlocuteur privilégié des citoyens de la cité et du Préfet, représentant de l'Etat. Elu par le conseil municipal, le Maire est chargé d'exécuter les délibérations. Il est tenu de ce fait, entre autres, de préparer le budget, de le soumettre au vote et de le mettre en exécution ; d'administrer les propriétés de la commune ; de mettre en place le Plan d'Occupation des Sols et de délivrer les permis de construire et autres documents d'urbanisme ; de diriger les travaux communaux ; de souscrire les marchés publics ; de représenter la commune dans les actions en justice intentées contre elle.

Le Maire représente par ailleurs l'Etat dans la commune et, à ce titre, il est chargé de veiller à l'exécution des lois et des règlements ; d'ordonner les mesures relatives à l'ordre public ; d'assumer les fonctions d'Officier d'Etat Civil et d'Officier de Police Judiciaire, qui lui sont confiées par la loi.

Dans l'exercice de ces diverses attributions communales ou d'Etat, le Maire prend des arrêtés municipaux qui lui permettent de mettre en application ses décisions.

En général, l'appellation « municipalité » désigne le Maire et ses adjoints, qui doivent former une équipe la plus cohérente possible. Ainsi, le choix des adjoints par le conseil municipal ne peut se faire sans l'accord du Maire qui, déléguant sa signature, souhaite en retour confiance, loyauté et compétence. On voit mal, en effet, un adjoint remplacer le Maire et prendre des décisions qui ne lui plairaient pas...

Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints. Les délégations subsistent tant qu'elles n'ont pas été dénoncées.

L'arrêté de délégation, transcrit sur le registre des arrêtés du Maire, doit fixer avec précision les attributions déléguées. Il peut s'agir d'aller sur le terrain, de consulter les personnes compétentes avant de proposer des



Ma commune (suite)

solutions au conseil municipal, mais aussi, l'adjoint peut être amené à régler les affaires courantes, en particulier dans les domaines de l'environnement, de l'entretien des voies et bâtiments, des réparations, de la surveillance des chantiers, du fonctionnement de certains services comme l'eau et l'assainissement.

Les adjoints, comme le Maire, ont la qualité d'Officier d'Etat Civil (ils peuvent célébrer les mariages civils) et d'Officier de Police Judiciaire (ils peuvent, entre autres, dresser des procès-verbaux et des contraventions).

Le Maire n'œuvre pas seul avec ses adjoints. Le Code des Collectivités Locales prévoit que le conseil municipal peut former des *commissions* chargées d'étudier différents sujets comme la voirie, l'aménagement rural, les bâtiments, les finances et l'école.

Le rôle des commissions est limité à l'étude des affaires et à la préparation des dossiers. Elles ne peuvent en aucun cas prendre une décision, car celle-ci appartient au conseil municipal. Le Maire est président de droit des commissions, mais il est fréquent qu'il confie la responsabilité de les convoquer et de les animer à ses adjoints. Le conseil peut aussi créer des commissions extra-municipales en associant les habitants de la commune à sa gestion. Ces commissions peuvent regrouper, sous la présidence d'un élu, des personnes qualifiées et représentatives, par exemple des jeunes, ou des anciens, ou des acteurs économiques et sociaux.

■ LA COMMUNE ET L'ETAT

La loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation a instauré le principe de la libre administration des communes par des conseils élus. Ce principe se traduit par une autonomie de gestion des affaires de la commune par le Maire et son conseil, en matière financière (budgets), administrative (gestion du personnel communal), d'urbanisme, culturelle (bibliothèque), et de police municipale (sécurité, salubrité publique).

L'administration communale peut nécessiter le concours de l'Etat mais subit son contrôle, *a posteriori* depuis la loi de décentralisation. Les Chambres Régionales des Comptes examinent et contrôlent les budgets élaborés et mis en exécution par les Maires ; le Préfet contrôle la légalité des actes pris par le Maire (urbanisme, personnel communal, arrêtés...)

et peut saisir le Tribunal Administratif en cas de violation aux droits et libertés publics. Le Préfet contrôle également l'exercice des pouvoirs de police par le Maire.

■ LES SERVICES DANS LES MAIRIES

C'est au sein de la mairie que sont centralisés les services chargés de gérer les affaires de la commune et d'archiver tous les documents.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, en général, l'ensemble du *service administratif* est assuré au

niveau du secrétariat, qui prend en charge l'accueil et l'information du public, mais également les opérations d'état civil, l'inscription ou la radiation des électeurs sur les listes électorales, l'organisation des élections, l'enregistrement des demandes de permis de construire ou d'autres documents d'urbanisme, l'élaboration du budget de la commune, l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports...

Le *service technique* gère les affaires relatives à l'urbanisme en général, telles que l'occupation des sols, l'assainissement, le contrôle et l'entretien de la voirie, l'entretien des bâtiments, du cimetière, des écoles...

Les conseillers municipaux et le Maire sont élus pour administrer la commune, gérer son patrimoine financier, mobilier et immobilier. A ce titre, dans les communes de la taille d'Uchizy, ils assurent le *service des finances*. Pour cela, ils élaborent et votent chaque année un budget qui définit les dépenses envisagées et les recettes attendues. Ils mettent ainsi en place les moyens financiers nécessaires pour agir et améliorer les

conditions de vie quotidienne de leurs administrés.

Le budget est un cadre précis qui permet à la commune de vivre, une année durant. Son exécution est soumise au contrôle du Receveur, de la Préfecture et de la Cour Régionale des Comptes. Une dépense non prévue ne peut être engagée.

Les dépenses et les recettes sont classées selon qu'elles sont affectées au fonctionnement des services ou aux investissements réalisés par la commune.

Depuis onze ans, plusieurs bulletins municipaux ont traité des différents budgets de la commune.

Outre les renseignements propres à Uchizy, cette présentation avait pour but une meilleure compréhension des documents et opérations comptables. Bien sûr, ces données peuvent être complétées par une visite au secrétariat qui assure au mieux sa mission d'accueil et d'information, dans une mairie ouverte à tous.

■ ETRE MAIRE, AUJOURD'HUI

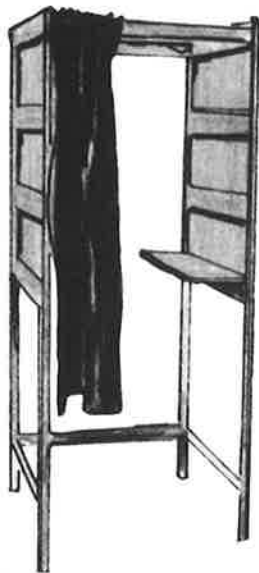
La fonction de Maire a fortement évolué depuis quelques années.

D'un statut d'administrateur chargé de gérer les affaires courantes de la commune, le Maire est passé, à partir des années 1980-1990, à un rôle de responsable du développement économique, culturel, touristique et social de sa commune et de son devenir.

Il est toujours l'élu auquel chacun s'adresse pour ses problèmes quotidiens de sécurité, de voisinage, d'urbanisme ou d'environnement social. Mais il est également celui qui doit tenir compte de la construction de l'Europe, qui doit protéger l'environnement tout en assurant le développement économique et artisanal, qui doit défendre l'image, l'essor et l'adaptation de sa commune à une société en pleine mutation.

Est-ce bien là l'image d'une sinécure que certains véhiculent dans l'opinion ?

Dossier réalisé à partir du Code Pratique des Collectivités Territoriales, du Code Electoral, du fascicule « *Ma commune hier, aujourd'hui et demain* » (ed. SEDI) et du livre « *Etre Maire rural aujourd'hui* » (M. du Mesnil, ed. Sorman), autant d'ouvrages qui peuvent être consultés en mairie.



Les principales décisions du conseil municipal

Conseil du 2 février 2000

Ecole : mise à l'essai d'un service d'accueil du matin et du soir.

Augmentation des heures de travail pour la secrétaire.

Cessation de bail pour un local Place de la Fontaine.

Conseil du 29 mars 2000

Approbation des comptes administratifs et de gestion des budgets « commune » et « assainissement ».

Orientations budgétaires : pas d'augmentation de taux pour les impôts locaux et la redevance « ordures ménagères ».

Vote du budget primitif 2000 « commune » et « assainissement ».

Etude pour l'écoulement des eaux « En Gabereau ».

Desserte en gaz : début des travaux le 3 avril 2000.

Conseil du 3 mai 2000

Proposition de remplacer les chaudières avec l'arrivée du gaz.

Assainissement : nouvelle tranche de travaux, lancement de l'appel d'offres.

Conseil du 5 juillet 2000

Choix de l'entreprise pour le remplacement des chaudières.

Remplacement des portails de l'atelier-garage.

Projet de réalisation d'un panneau publicitaire à l'entrée de la commune.

Assainissement : appel d'offres infructueux, nouvelle consultation en fin d'année.

Personnel communal : départ d'un agent de la voirie, qui devrait être remplacé ; fin de contrat CES.

Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire pour 2000-2001.

Décision de ne pas modifier la participation demandée aux communes voisines dont les enfants fréquentent l'école d'Uchizy.

Extension de la régie de recettes (cantine, accueil).

Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de

défense contre l'incendie, regroupant les communes d'Uchizy et de Montbellet.

Conseil du 20 septembre 2000

Embauche d'une personne en contrat CEC pour l'accueil, la cantine et l'école.

Attribution du logement de l'école et de la Poste (deux nouvelles familles).

Exonération d'un mois de loyer à une locataire.

Réaménagement des horaires du bureau de Poste suite à la réduction du temps de travail.

Acquisition d'un nouveau photocopieur pour l'école.

Demande de subvention FDAVOC 2001.

Etude d'une zone d'activités à la Tamisette.

Attribution d'une subvention FEOGA pour l'assainissement.

Conseil du 8 novembre 2000

Réfection du hall et du secrétariat de mairie (les travaux seront réalisés en début d'année).

Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Indemnité du receveur municipal.

Recrutement d'un nouvel agent de la voirie, suite aux tests de sélection organisés par le centre de gestion. Nomination de cet agent le 1^{er} janvier 2001.

Assainissement : appel d'offres sous forme de marché négocié.

Constitution du bureau du SIVU des Pompiers.

Conseil du 20 décembre 2000

Adoption du principe de la modification du POS.

En Gabereau : examen du projet de la DDAF, demande de nouveaux devis, proposition d'une solution définitive dans les meilleurs délais.

Modification de la composition du bureau du SIVU des pompiers.

Assainissement : résultat d'appel d'offre de marché négocié.

Budgets : état des restes à payer et des restes à réaliser pour la commune et l'assainissement.

La croix du cimetière



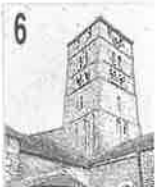
La croix du cimetière, qui a été détruite par la tempête de décembre 1999, sera remplacée en 2001.

Dernière minute

Les contraintes d'édition ne permettant pas toujours de suivre l'actualité dans une commune dynamique, quelques lignes supplémentaires résumeront deux faits intervenus dans les dernières heures :

■ le parchemin d'accueil à Uchizy a été installé et le plan de la commune le sera dans le courant du mois de janvier. Un grand merci aux annonceurs qui ont permis cette réalisation.

■ en attendant une meilleure solution avec passage d'un car dans le bourg, la sécurité de nos jeunes étudiants sera améliorée dès la rentrée de janvier. Après deux réunions « animées » sur le terrain, la municipalité a obtenu des responsables départementaux la mise en place d'un abri-bus à la gare sur la RD 163 : le matin, les jeunes seront préservés des intempéries et n'auront plus à slalomer entre les camions et surtout, le soir, ils n'auront plus à traverser la RN6 pour rejoindre leur domicile. Une immense satisfaction...



Fleurissement : Uchizy conserve sa deuxième fleur !

Réputée pour la qualité de son fleurissement, Uchizy joue dans la cour des grands, avec la confirmation cette année du maintien de son classement en catégorie « deux fleurs ». La commune s'est aussi illustrée en 2000 grâce à M. et M^{me} Marcel Chaudiot, dont le fleurissement individuel a reçu le troisième prix de l'arrondissement de Mâcon, en catégorie « balcon ou façade dans maison individuelle ». Nous les félicitons chaleureusement de cette distinction, tout comme nous adressons nos plus vives félicitations aux chizerots qui ont signé les 151 fleurissements individuels recensés sur la commune par les membres du jury communal du fleurissement : Renée Gonnaud, Yvette Bièvre-Poulalier, Arsène Gonnaud et Paul Baudras. En voici le palmarès. En caractères gras figurent les personnes inscrites au concours départemental.



■ **Jardin fleuri très visible de la rue**
André Canard, Arsène Gonnaud, Maurice Bouillon, Marcel Lécuelle, Bernard Coupé, Robert Commerçon, Robert Vinois, Andrée Péchoux, Christian Bourdon, Jean-Marie James, Roland Jeandin, René Le Hénaff, Jean Lombard, Robert Brusson, Maryvonne Touchet, Martin Cintas, Gabrielle Jannet, Marie-Jeanne Spanu, Benoît Ducrot,

Jacky Méleck, Marcel Cornu, Jean David et Andrée Aubœuf.

■ **Cour commune fleurie**
Colette Danancher, Jeanne Geoffroy, René Corlin et François Terret.

■ **Décor floral sur la voie publique**
Joanny Baudras, André Canard, Pierre Bonnardin, Jacques Perrusset, Marie-Claire Brunet, Archibald Ganslmayr, Thierry Menzago,

Christian Sallin, Marie Ledur, Eugène Di Lorenzo, Jacques Trémeau.

■ **Balcon, terrasse, façade**
Marcel Cornutrait, Marcel Chaudiot, Gérard Chaudagne, Etienne Cornutrait, Roland Bertolini, Michel Jannet, Christian Blanchard, Pierre Bertolini, André Duthion, Guy Canard, Georges Galland, Roger Marpaud, Marcelle Moine, Guy Pernot, Albert Bélange, Léa Morier, Francisco De Barros, Luc Peeters, Bernard Marpaud, Annick Morié, André Morié, Michel Doudet.

■ **Exploitations agricoles**
Paul Talmard, Roger Gaudez, Jean-Pierre Lafarge, Jean-Jacques Richy.

■ **Commerces**
Boulangerie Jacquier, Poterie Houtmann, Café du Centre, Hôtel de la Gare.

■ **Chambres d'hôtes**
Laurent Popescu, Annick et Gérard Sallet.

■ **Caveau de dégustation**
Philibert et Gérald Talmard

■ **Campings**
Camping RN6 et camping CCAS.

Bienvenue à Lila Dumonceau et à Bruno Guyonnet



Lila Dumonceau, embauchée par la commune sous contrat CEC, est chargée du restaurant scolaire, de l'accueil du matin et du soir, et de l'aide à l'école. Déjà fort appréciée des enfants, elle leur dispense son sourire et sa gentillesse.

Bruno Guyonnet revient dans sa commune de naissance où il est nommé agent de voirie depuis le 1^{er} janvier 2001.

Le centre de gestion a participé à son recrutement.

La commune est heureuse de les accueillir.



Ecole : 92 enfants répartis dans 4 classes



Marie Barbier

La rentrée des classes 2000 s'est déroulée sans grand changement puisque l'équipe pédagogique n'a pratiquement pas été modifiée : on retrouve Marie Barbier en CE1-CE2, Patrick Capdeville en maternelle, Alain Fauconnier en SE-CP et Bernard Grillet en CM1-CM2.

Cette stabilité des enseignants est un signe que l'école d'Uchizy offre de bonnes conditions de travail.

C'est désormais Lila Dumonceau qui s'occupe de nos têtes blondes le matin, le soir et à la cantine, suite au déménagement de M^{me} Dallongeville.

A ce propos, on peut souligner une hausse sensible des demi-pensionnaires, qui semblent apprécier particulièrement les repas élaborés par la société « Bourgogne Repas ».



Patrick Capdeville

Côté travaux, les locaux sont maintenant tous réhabilités. La cour de récréation a donc été aménagée avec des jeux dessinés au sol. Le jardin de l'école a été équipé d'un bac à sable, d'une balançoire et d'un ensemble de cordes, balancelles et toboggan, pour la plus grande joie de tous.

L'école, tout comme beaucoup d'habitations d'Uchizy, est désormais chauffée au gaz. La propreté et un réglage plus précis du chauffage sont donc de mise dans toutes les salles.

L'apprentissage des langues étrangères (anglais et allemand) est désormais en place à l'école, tout comme l'informatique auxquels les plus grands ont accès.

Traitement de texte et feuilles de calcul n'ont plus de secrets pour les



Alain Fauconnier

jeunes Chizerots, qui bientôt surferont sur Internet.

Des animations ont été organisées pour les enfants.

Ainsi les éditions du Père Castor ont-elles offert aux écoliers, grâce à l'aide du Conseil Général et à la participation de la commune, une représentation dans la salle communale : une nouvelle approche des livres et d'une bibliothèque.

En décembre, le Père Noël était accompagné d'un spectacle ludique de clowns, musiciens et mimes.

Ces bonnes conditions matérielles, un travail soutenu de l'équipe pédagogique et l'appui des familles contribuent à faire des enfants d'Uchizy de bons éléments pour les collègues environnants.

Chantiers communaux : le gaz à Uchizy... et les autres

Il était annoncé et maintenant, il est là. Le chantier a débuté en avril 2000 depuis le hameau de Mercey, et s'achèvera vraisemblablement au début de l'année 2001.

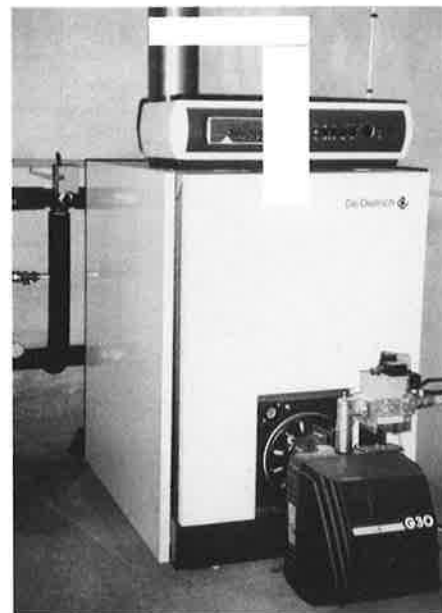
C'est l'entreprise « Société Bressane de Travaux Publics », basée à Bourgen-Bresse, qui a œuvré pour que tout se passe au mieux. Quelque 10 km de conduites (tuyaux en polyéthylène) ont été posés et desservent 180 foyers concernés par le raccordement au réseau Gaz de France.

Fin 2000, environ 50 familles chauffaient déjà leur maison au gaz naturel, et à l'aube de l'hiver 2001-2002, les autres auront installé ou

modifié leur installation de chauffage au gaz naturel.

D'autres travaux, en cours de réalisation ou programmés pour les prochaines semaines, concernent : la rénovation complète du hall et du secrétariat de la mairie (avec une amélioration pour les personnes ayant des difficultés à monter les escaliers) ; la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et l'installation de lanternes Place de la Fontaine ; une tranche supplémentaire d'assainissement rue du Pilori et rue Principale.

La municipalité présente dès maintenant ses excuses pour les désagréments qui pourraient intervenir et qu'elle tentera de réduire au minimum.



Sur les sentiers de l'école : le transport des écoliers

Notre commune dispose de trois services de transports scolaires :

- un pour le collège et le lycée de Tournus, dont l'arrêt de bus est place de la Fontaine avec son abri,
- l'autre pour le collège privé de Lugny, dont l'arrêt de bus est sur la route départementale allant à Chardonnay (pas d'abri et dangereux vis-à-vis de la circulation),
- le dernier se situant en gare le long de la RN 6. Pour l'aller, l'arrêt est situé à l'entrée du Relais Routier, pour le retour, il est situé vers l'ancienne gare fermée de nos jours. Aucun des deux arrêts ne dispose d'abri, ils ne sont pas éclairés, la circulation est intense et ce service de bus public payant est accessible à



tous. Le service départemental des transports scolaires ne consultant pas les communes lors de l'élaboration des circuits, c'est l'intervention des parents d'élèves qui, en octobre, a fait prendre conscience des problèmes.

Aussitôt, le Maire a pris contact avec le Conseil Général et les entreprises de transport pour que des solutions,

même provisoires, soient trouvées avant l'hiver.

La réponse est arrivée en mairie le 7 décembre dernier. En voici les points essentiels : « ces décisions ne sont pas parfaites (rien n'est parfait dans l'urgence !). Il est à souhaiter qu'elles apportent une légère amélioration provisoire et surtout qu'elles permettent de régler les différents problèmes encore en suspens, notamment en direction de Lugny. Ce dernier point est certainement le plus difficile, car Uchizy ne se situe pas dans la carte scolaire de Lugny et qu'ainsi, le départ « officiel » des élèves est fixé à Chardonnay ».

Affaire à suivre, donc !

Les chemins de randonnée, ou P.D.I.P.R.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de Saône-et-Loire a lancé l'étude d'un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées, dont la compétence a été instituée par les articles 56 et 57 de la loi de répartition des compétences de 1983.

Le département de Saône-et-Loire a choisi les types de promenades pédestres, équestre et cycliste (VTT et VTC). Un plan motorisé pourra éventuellement être mis en place ultérieurement. Les objectifs principaux du PDIPR 71 sont de favoriser la pratique de la randonnée et du tourisme vert, de préserver les chemins ruraux et de protéger le patrimoine rural. Les chemins inscrits au PDIPR 71 doivent en priorité appartenir au domaine public, ou être des chemins ruraux ou assimilés. Les voies privées ne seront pas prises en compte au titre du plan, qui devrait permettre de créer un véritable réseau départemental de randonnées.

Le conseil général a prévu quatre types de financements :

- la signalétique et le balisage liés aux circuits de ran-

données « classiques » ;

- la signalétique et le balisage liés aux circuits de randonnées « thématiques » ;

- les aménagements des chemins ;

- leur entretien régulier.

La participation du Conseil Général peut s'élever à 30 % du montant HT des travaux pour les circuits de randonnées « classiques » et les aménagements de chemins, à 40 % du montant HT des travaux pour les circuits de randonnées « thématiques » et, au titre de l'entretien des chemins, à 125 F. TTC par an du kilomètre. La maîtrise d'ouvrage restera à la charge des communes, des groupements de communes, des établissements publics ou des associations qui, au plan local, piloteront le projet. La commune d'Uchizy, après un long travail de la commission chargée du dossier, a inscrit 65 chemins ou sections de chemins, représentant une longueur totale de 24 kilomètres.

Une délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2000, entérine ce projet d'inscription.



Associations loi 1901... Cent ans déjà !

La loi 1901 aura cent ans l'année prochaine. Depuis le 19 juillet 1901, elle régit le fonctionnement des associations, donnant ainsi un cadre juridique aux personnes désirant se regrouper sur une activité ou dans un but commun. Petit rappel sur le fonctionnement associatif.

Une association est un contrat qui unit plusieurs volontés individuelles dans un même esprit, vers un objectif commun.

Les membres de l'association adhèrent au contrat, matérialisé par les statuts. Chacun, au sein de l'association, possède des droits, mais aussi des devoirs. L'ensemble des adhérents forme l'assemblée générale, qui élit un conseil d'administration et désigne un vérificateur aux comptes. Le conseil d'administration élit à son tour un bureau, qui doit être composé au minimum d'un président (le porteparole de l'association), d'un secrétaire (la mémoire de l'association) et

d'un trésorier (le portefeuille de l'association). Le bureau est une équipe soudée : c'est la cheville ouvrière de l'association.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi d'orientation des finances prévoit, dans certains cas, la fiscalisation des associations, lesquelles en sont exonérées si elles répondent aux conditions suivantes :

- elles doivent poursuivre un but non lucratif ;
- leur gestion doit être désintéressée et assurée par des bénévoles ;
- elles ne doivent pas concurrencer une entreprise ;
- leur objet doit être d'utilité sociale.

La réalisation d'excédents est admise, à la condition qu'ils soient affectés à l'objet social de l'association.

Depuis un siècle, les associations sont devenues des acteurs économiques à part entière. C'est ainsi qu'il en existe aujourd'hui plus de 700 000 en France.

L'importance des associations n'a jamais été aussi grande : « le monde associatif a une place essentielle dans la société qui libère du temps » (Hugues Sibille, délégué interministériel, Journées Nationales de la Vie Associative, CNIT Paris-La Défense, septembre 1999).

Le comité de jumelage

Le comité de jumelage d'Uchizy tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux activités qu'il a proposées tout au long de l'année 2000.

Comme chaque année, la traditionnelle choucroute du dernier samedi de février a été un grand succès.

Beaucoup de monde a souhaité y participer, à tel point que nous avons été contraints de refuser des inscriptions, faute de place ou, tout simplement, parce que la date limite de réservation n'avait pas été respectée.

A tous ceux qui ont participé à cette soirée, à tous ceux qui n'ont pu y assister, quelle qu'en soit la raison, nous donnons rendez-vous le 24 février prochain. Attention cependant : ne tardez pas à vous inscrire dès lors que vous verrez les affichettes est les cartes dans les commerces locaux.

Et surtout : respectez bien la date limite de réservation !

Du 2 mai dans l'après-midi au 5 mai au matin, Uchizy a accueilli les jeunes élèves d'Harthausen, venus passer quelques jours avec les petits Chizerots. Organisé par Bernard Grillet, directeur de l'école primai-



Visite de courtoisie du nouveau maire d'Harthausen

re, cet échange a été placé sous le signe de la réussite.

Un programme varié attendait les jeunes Allemands et les écoliers d'Uchizy : une visite de Tournus et de ces principaux monuments, une découverte d'Uchizy par le biais d'un grand jeu de piste organisé dans les rues de la commune, et une sortie à Touroparc, le parc animalier de Romanèche-Thorins, assorti d'un arrêt-découverte de la Roche de Solutré.

Autant dire que beaucoup ont trouvé le séjour trop court. Les adultes eux-mêmes, considérant que les enfants ne commençaient à bien se connaître et à bien communiquer ensemble

qu'après 48 heures de vie en commun, auraient souhaité au moins une journée supplémentaire !

Nous vous annonçons enfin quelques dates à noter sur votre agenda du XXI^e siècle : notre assemblée générale se tiendra le vendredi 26 janvier 2001 à 20 h 30.

Merci d'y participer. Nous souhaiterions mettre des projets en application, mais pour cela, il nous faut des personnes susceptibles d'être intéressées aussi bien pour des projets à Uchizy que pour participer à la fête du

tabac d'Harthausen en septembre, en tenant un stand de produits de notre région.

Nous vous rappelons que lors de notre assemblée générale 2000, nous avons émis plusieurs projets qui n'ont pu être mis en place dans le courant de l'année faute de participants. Aussi nous vous invitons à venir nous rejoindre.

Notre soirée « choucroute » aura lieu le samedi 24 février 2001, à la salle des fêtes.

N'oubliez pas de vous inscrire avant la date limite.

Dans l'attente de vous retrouver le 21 janvier, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour le nouveau siècle qui arrive à notre porte.



La boule sarrasine



A Perpignan, pour le Championnat de France de troisième division, la quadrette Jean-Marc Piponnier, Thierry Bièvre, Bernard Pannetier et Bernard Favier a porté haut les couleurs d'Uchizy

L'association « La Boule Sarrasine » se compose cette saison de quarante-quatre licenciés parmi lesquels deux cadets, et de quatre membres honoraires.

L'association a organisé cette année :

- une rencontre des associations sportives avec deux équipes engagées ;

- six concours dont un en quadrettes, un en tête à tête et quatre en doublettes avec, pour chacun d'entre eux, une participation plus qu'honorable.

Le 3 septembre, le Comité Bouliste Départemental de Saône-et-Loire nous a confié la lourde tâche d'organiser la finale du Trophée de Saône-et-Loire, qui a réuni soixante-quatre doublettes.

Cette grande journée bouliste nous a permis d'accueillir à Uchizy les meilleurs joueurs de troisième division du département.

Pour ce qui concerne les résultats sportifs de la saison, il faut en premier lieu signaler qu'Uchizy en AS

s'est incliné en demi-finale de Saône-et-Loire.

Sur le plan individuel, la doublette composée de Jean-Marc Piponnier et de Thierry Bièvre s'est qualifiée en troisième division pour le Championnat de France. A Orléans, cette doublette a brillamment représenté notre commune, et s'est inclinée en demi-finale.

La quadrette de troisième division composée de Jean-Marc Piponnier, Thierry Bièvre, Bernard Pannetier et Bernard Favier s'est qualifiée pour le 74^e Championnat de France qui s'est joué à Perpignan les 25, 26 et 27 août 2000.

Elle a perdu son engagement en trente-deuxième de finale.

Là encore, sous le soleil de la Catalogne, les boulistes Chizerots ont porté haut les couleurs de leur commune.

En catégorie vétérans, notre quadrette s'est qualifiée pour le Championnat de Bourgogne.

En championnat individuel tête-à-tête (neuf participants), il faut souligner la belle prestation de Denise Mignard, éliminée en demi-finale, de même que celle de Thomas Badey qui concourrait en catégorie cadets.

La palme de ce palmarès 2000 revient à Françoise Volage qui s'incline en finale et à qui nous adressons nos plus sincères félicitations.

Un grand bravo à tous ces joueurs qui, à leur manière et grâce à leur sport, mettent en lumière notre commune.

Sur le plan matériel, pour améliorer l'accueil du public et des spectateurs qui viennent nous voir évoluer, nous avons pour projet de construire un préau, à l'extrémité du local existant.

Le permis de construire nous a été délivré par le maire.

Il ne nous reste plus qu'à retrousser les manches, à saisir pelles et pioches pour démarrer la construction !



2000 en images...



24 février 2000
Par mesure de sécurité, les platanes de la cour de l'école sont élagués.



23 juin 2000
Assemblée générale de l'USS.



17 novembre 2000
Cours théorique donné aux enfants de l'école primaire, chaque année, par la Prévention Routière. Le cours pratique sera donné dans le courant du premier semestre 2001.



4 mars 2000
Le mois de mars a de nouveau réuni les conscrits des classes en « 0 ».



30 juin 2000
Départ de M^{me} Dallongeville, qui accueillait les enfants matin et soir, en dehors des heures scolaires.



19 novembre 2000
Exposition-vente organisée par le Club Rencontre et Sympathie à la salle du Donjon.



16 mars 2000
Voyage à Florissimo-Dijon pour la remise des prix régionaux. Joanny Baudras pose devant le parterre de la Ville de Mâcon



7 août 2000
concours de boules organisé par la Boule Sarrasine le lundi de la fête patronale.



19 décembre 2000
Formation informatique pour les secrétaires de mairie de plusieurs communes proches d'Uchizy.

2000 en images



17 juin 2000
Fête de l'école et remise de dictionnaires aux élèves qui entrent en sixième.



9 octobre 2000
« Du Père Castor », un spectacle pour tous les enfants de l'école, est organisé à la salle communale par la bibliothèque.



Saint-Pierre d'Uchizy... sur les traces du passé



Château, donjon et murailles... à Uchizy

Les traditions orales aussi bien que les recherches et écrits des meilleurs historiens de notre région, évoquent et nous rappellent le passé féodal d'Uchizy, souvent inscrit sur les plaques émaillées disant les noms de nos places et de nos rues.

Au Moyen âge, les abbés de Tournus étendaient leurs pouvoirs et leurs possessions jusque dans notre commune, où ils avaient d'ailleurs installé un prieur, qui gérait les terres et les âmes, percevait l'impôt et... résidait au château.

De ce château médiéval, il ne reste aujourd'hui que quelques infimes traces...

Encore faut-il les identifier.

Le château nous est heureusement décrit dans un document ancien, qui nous permet de le situer avec précision.

Entouré de murailles et de fossés secs, dominé par un donjon, il regroupait en son sein des chambres, des greniers, des cuisines, des celliers, un puits, un four et un pressoir à vin, une tinaille, des écuries, un jardin et une cour, le tout « enclos et fermé de murailles hautes joignant l'église ».

L'image que nous nous en ferions aujourd'hui, à la lecture de cette description, ressemble plus à celle d'une ferme fortifiée.

Elle occupait l'emplacement de l'actuelle salle du Donjon, du local des sapeurs-pompiers, du bâtiment de la Poste, et vraisemblablement des maisons qui leur font face.

Et bien sûr, signe du pouvoir ecclésiastique, le tout était jadis surmonté d'une girouette !

Créée en avril 1994 par des bénévoles passionnés, l'association Saint-Pierre d'Uchizy a pour principal objectif de veiller à la sauvegarde de l'église et de sensibiliser les Chizerots à l'histoire de ce superbe bâtiment de style roman.

Depuis la création de l'association, le clocher de l'édifice a bénéficié des travaux de consolidation et de nettoyage que le temps et l'érosion avaient rendu nécessaires.

Il reste encore beaucoup à faire, et dans ce sens, l'association a pris attache, dans le courant de l'année 2000, avec la municipalité, le conseil général de Saône-et-Loire et le Ministère de la Culture, pour évoquer les tra-

voux touchant aux finitions de la rénovation de la toiture et au nettoyage, dans le respect de son histoire et de son architecture, de l'intérieur du bâtiment. Nous souhaitons vivement que ce projet puisse être concrétisé dans le courant de l'année 2001.

Enfin, parce que l'histoire du village ne se limite pas à l'église Saint-Pierre, nous avons souhaité nous orienter vers la collecte de documents retraçant le passé d'Uchizy et de sa région.

Plusieurs d'entre nous y travaillent déjà, en lien direct avec d'autres associations du secteur. Nous publierons les résultats de ce minutieux travail au fur et à mesure de leur disponibilité. Très prochainement, la première édition de ces recherches sera d'ailleurs disponible.



Le comité des fêtes



Le char du 13 juillet... devenu, à cause de la pluie, le char du 5 août...

Comme chaque année, le Comité des Fêtes a organisé de nombreuses manifestations.

La pluie a, comme l'année dernière, contrarié les festivités prévues pour le 13 juillet.

Les trombes d'eau qui se sont abattues sur Uchizy ont contraint les membres du bureau du Comité à annuler la manifestation et à la reporter au 5 août.

Le 4 juillet, les jeux « Intervillages » organisés cette année à Farges ont permis aux habitants du Villars, de Farges et d'Uchizy de se mesurer les uns aux autres, en toute convivialité.

Nos Chizerots ont porté haut les couleurs de la commune et ont brillamment emporté le challenge, que l'on peut admirer au Tabac-Presses-Loto de la place de la Fontaine.

Malgré un froid hivernal, le feu d'artifice prévu le 13 juillet a tout de même été tiré... le 5 août.

Il a connu un beau succès, de même que la soirée qui a suivi. Les jeunes ont dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le repas-champêtre du 6 août a emporté un succès inespéré puisque,

pour la première fois de son histoire, il a réuni quelque 200 repas.

Cette sympathique soirée a été placée sous le signe de la convivialité et, pour une fois, du beau temps.

Enfin, le traditionnel loto d'automne, organisé cette année le 24 novembre, a attiré de nombreux Chizerots, mais aussi des habitants des communes voisines (Saint-Albain, Farges, Cuisery...), venus tenter leur chance. Chacun a passé là un très bon après-midi.

En attendant les festivités 2001, le Comité des Fêtes adresse ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui, par leur présence, ont contribué au succès de ces diverses manifestations, et aux bénévoles qui, dans l'ombre, aident les membres du Comité.

Un grand merci à tous et... à l'année prochaine !



A l'épreuve du tir à la corde, les Chizerots ont donné la pleine mesure de leur force !

L'Union Sportive d'Uchizy en troisième division

Quelques mots pour rappeler à tous les Chizerots que l'Union Sportive Sarrazine a connu cette année, grâce à un effectif de joueurs principalement jeunes et motivés, une montée en troisième division à la grande satisfaction des membres du club, tant supporters que bénévoles, sans oublier les sponsors, toujours présents. L'objectif majeur cette année est donc le maintien, mais il s'agit aussi de créer en fin de saison une équipe B (4^e division), qui viendra renforcer l'effectif. De nombreuses demandes sont déjà faites dans ce

sens. En pourparlers également, la création d'une école de foot pour les enfants à partir de 5 ans : les familles intéressées peuvent dès à présent contacter le club. Tous les joueurs espèrent que les manifestations prévues (repas des jeunes, tartiflette, loto...) attireront l'attention et la présence des villageois alentours.

Marc Navoiseau, président du club, et toute son équipe, comptent sur vous tous, Chizerots, pour soutenir « le moral des troupes ». Ils vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2001 et le calendrier des

matches retour : 14 janvier (Uchizy 1-Saint-Albain 1) ; 21 janvier (Saint-Martin-Sen. 2 - Uchizy 1) ; 4 février (Uchizy 1 — Igé 1) ; 11 février (Clessé FC 1 — Uchizy 1) ; 25 février (Uchizy 1 — Crêches 1) ; 4 mars (Mâcon Sports 2 - Uchizy 1) ; 18 mars (Uchizy 1 — La Chapelle de Guinchay 1) ; 25 mars (Cluny 3 — Uchizy 1) ; 8 avril (Uchizy 1 — Romanèche 1) ; 29 avril (Viré Lugny 2 — Uchizy 1) ; 6 mai (Uchizy 1-Matour 1).



Loisirs Chizerots...

L'association « Loisirs Chizerots » est en sommeil depuis quelques années maintenant, faute de participants et de bénévoles.

Si elle n'a pas été dissoute, c'est uniquement dans le but de la faire revivre un jour. Ce but a été frôlé en 2000.

Cet été en effet, les jeunes d'Uchizy ont émis le souhait de prendre quelques initiatives.

Ils avaient, par exemple, organisé

seuls un stand à la brocante de début juillet.

La municipalité avait mis à leur disposition un local.

Ils avaient d'autres projets mais avaient besoin d'être encadrés par le soutien d'une structure responsable.

Lors d'une réunion organisée par la municipalité, il a été décidé que l'association « Loisirs Chizerots » existante et ne demandant qu'à fonctionner, renouvellerait complètement son

bureau par une assemblée générale le vendredi 28 juillet 2000.

Tout avait été organisé pour que cette assemblée se déroule bien, mais malheureusement, ce jour-là, les jeunes d'Uchizy, principaux intéressés, ne sont pas venus. L'assemblée générale a été annulée et aucun bureau n'a été constitué. La présidente actuelle de « Loisirs Chizerots » se tient à la disposition de toute personne désirant faire revivre cette association.

Les jeunes chizerots en action...

Au cours d'une réunion organisée par la municipalité, celle-ci écoutait les besoins des jeunes d'Uchizy. La majorité a répondu : « un foyer pour les jeunes ». Ce foyer serait un point de rencontre, il y aurait des activités, ce qui éviterait que la plupart des jeunes soient dehors et ne sachent pas quoi faire.

La mairie a prêté un local qui se situe au-dessus de l'arrêt de bus et a acheté des fournitures pour sa rénovation. Les jeunes ont établi un bureau et une association sous l'égide du Ministère

de la Jeunesse et des Sports. Ils projettent de commencer les travaux d'ici peu. Dans ce foyer on trouvera télé, magnétoscope, canapé, chaîne Hi-Fi... Les jeunes qui ont entre 13 et 18 ans sont acceptés. Ils sont tous très motivés et cela devrait aboutir à quelque chose d'intéressant.

Le bureau de l'association

■Président

Gaëtan Menzago

■Vice-présidente et secrétaire

Stéphan de Barros

■Trésorière

Cécile Talmard

■Membres

Benjamin Bourdon, Mathieu Belange, Anthony Genret, Stéphanie Desmaris et Marion Caradot.

Merci à Gaëtan pour le premier « article » qui montre que l'initiative prise par le Maire au printemps dernier avance lentement... mais sûrement. Tous nos vœux accompagnent ces jeunes de 13 à 18 ans.

Qualité de l'eau : qu'en est-il ?

Sans sombrer dans la psychose de ces dernières semaines, il faut bien reconnaître que la qualité de l'eau du robinet ne s'améliore pas.

Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le rapport annuel 1999 adressé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Saône-et-Loire au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais, dont dépend notre commune. Les différentes analyses effectuées en 1999 au puits de captage de Farges (celui qui alimente notre réseau), font apparaître des taux de nitrates en augmentation et des taux de pesticides hors normes.

L'abandon de cette réserve d'eau est donc devenu impératif. On peut d'ailleurs se demander pourquoi ce puits de captage ne

bénéficie pas de périmètre de protection alors que la loi sur l'eau de janvier 1992 l'impose.

En accord avec la DDAS, le Syndicat du Haut-Mâconnais a décidé d'alimenter notre réseau uniquement avec les puits de Montbellet, qui présentent des taux de nitrate un peu moins élevés. Des travaux importants d'extension et de renforcement sont donc prévus en 2001.

Bien évidemment, les coûts se retrouveront tôt ou tard sur notre facture d'eau.

Aujourd'hui, la preuve est apportée : malgré le Plan de Maîtrise des Pollutions d'origine agricole et toutes les autres mesures coûtant très cher aux contribuables, la qualité de l'eau continue à se dégrader.

On comprend mieux pourquoi les analyses fournies par la DDASS sont

peu nombreuses et surtout peu compréhensibles pour les simples consommateurs.

Voici quelques paramètres mesurés sur l'eau de Farges en 1999.

Les taux de nitrates varient suivant la saison entre 30 et 38 mg/litre, avec une pointe à 47 mg/litre.

La concentration maximale autorisée est de 50 mg/litre.

Pesticides (atrazine — déséthyl) :

Relevé du 28/04/99 0,161 µg/l

Relevé du 25/05/99 0,169 µg/l

Relevé du 15/07/99 0,444 µg/l

La limite de qualité est de 0,100 µg/l.

Un microgramme µg = un millionième de gramme.

NB : les données figurant dans cet article ont été relevées à Chardonnay et Fissy-Champvent.



Le club Rencontre et Sympathie vit bien son temps



Le voyage du club



L'exposition-vente, pour la brocante de juillet



L'anniversaire de ces dames (une nouvelle décennie !)

Il est loin le temps du « *petit vieux* ». Les retraités d'aujourd'hui sont jeunes, actifs, en bonne santé... et ils le prouvent ! De plus en plus nombreux à participer à la vie sociale, culturelle, voire même économique de leur ville ou de leur commune, ils multiplient les activités, s'intéressent aux technologies nouvelles, apportent leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire dans de nombreux domaines.

A Uchizy, sous l'égide du club « Rencontre et Sympathie », ils sont sur tous les fronts : jeux, repas, sorties, randonnées, voyages, séances de gymnastique, ateliers de pratiques artistiques ou de travaux manuels, programme d'activation cérébrale, leçons d'équilibre, participation à des sessions de « remise à niveau » du code de la route et du permis de conduire... Rien ne les arrête, même pas l'informatique. Car depuis trois mois à peine, l'ordinateur, prêté par la Fédération Départementale des Aînés Ruraux, a fait son entrée au Club. Du coup, les retraités s'initient aux joies des nouvelles technologies : chacun se familiarise avec le monde de la micro-informatique, de l'ordinateur et de sa souris. Dans quelques temps, ils feront leurs premiers pas sur Internet, histoire d'être dans le coup bien sûr, mais aussi de pouvoir surfer sur le Net et envoyer des e-mails à leurs enfants et petits-enfants. Internet comme moyen d'échange et de communication ? Oui : les membres du Club « Rencontre et Sympathie » l'ont bien compris. Les longues après-midi d'hiver promettent d'être bien employées dans un club où, déjà, on a établi le programme des repas et manifestations de l'année 2001, grâce au travail du conseil d'administration qui ne compte ni son temps, ni son énergie pour que tous les adhérents soient satisfaits et puissent trouver au club ce qu'ils recherchent, toujours dans une parfaite amitié.

Pour faire partie de la grande famille du club, il suffit de verser 100 F de cotisation lors de l'assemblée générale qui aura lieu cette année le 17 janvier à la salle du Donjon, à 14 h 00. Toutes les personnes de plus ou moins 50 ans seront les bienvenues.



Les Amis de la Musique... encore une bonne année !



Encore une bonne année musicale pour les quarante-cinq élèves inscrits à l'école de musique sur cette saison 1999-2000.

L'audition de mars à Montbellet et le concert de fin d'année en l'église Saint-Pierre d'Uchizy ont connu un vif succès dans les deux communes, que nous remercions pour leur accueil.

Nous tenons beaucoup à ces deux auditions, qui sont le fruit du travail des élèves et des professeurs.

C'est une occasion de valoriser le travail de chacun et d'intégrer les parents d'élèves.

Autre manifestation, le 6 mai 2000, où nous avons accueilli avec joie les chorales « Méli-Mélo » et « Cantaveyle ».

Celles-ci nous ont offert une prestation d'une grande qualité.

Pour l'année 2000-2001, l'école de musique compte cinquante-quatre élèves, avec la mise en place d'une nouvelle activité : le groupe vocal adultes.

Celui-ci intéresse douze personnes qui travaillent sur un répertoire de chants variés.

Deux ateliers musicaux fonctionnent cette année, l'un en percussions, l'autre en guitare.

Cela permet aux jeunes élèves une première expérience avant de faire un choix instrumental.

Notons qu'il reste des places dans les classes de flûte et de violon.

Nous pouvons donc accueillir de nouveaux élèves en cours d'année dans ces cours.

Nos projets de manifestation pour cette année concernent bien sûr nos deux auditions habituelles, dont vous pouvez dès à présent retenir les dates :

■ le 17 mars à Montbellet ;

■ le 24 juin à Uchizy.

Enfin, nous travaillons également sur un projet de soirée-cabaret, qui se déroulera le 18 mai prochain et auquel nous vous invitons tous à participer.

Pour l'avenir de l'école de musique à plus long terme, nous fondons beaucoup d'espoirs sur la mise en place du schéma départemental entre les trois communes de Tournus, Cuisery et Uchizy, qui apporterait une certaine souplesse en matière de gestion administrative et financière, par la mise en commun de moyens humains, financiers, pédagogiques, et ouvrirait notamment l'accès à la pratique commune de l'instrument.



Les sapeurs-pompiers d'Uchizy...

Afin de donner quelques nouvelles de la compagnie aux habitants d'Uchizy, je vous retrace l'année 2000 :

■avec la nomination au grade de sergent du caporal Patrick Michoud ;

■avec la nomination au grade de caporal du 2e classe Hubert Prével

■avec la réussite du stage AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) de Philippe Guyonnet ;

■avec la médaille pour 20 ans de service et le départ en retraite de Jacky Favier ;

■avec l'incorporation de deux nouveaux sapeurs-pompiers, José Hélène et Romuald Stephan.

Voici comment est réinvesti l'argent que nous recevons des dons ou des manifestations que nous organisons :

Habillement	7 450,09 F.
Velcro sur cuir	850,00 F.
Autres habillements	1 085,00 F.
Armoire	80,00 F.
Assurance	1 453,64 F.
Lot de sauvetage	3 042,09 F.
Soit un total de	13 960,82 F.

Nous remercions tout particulièrement les personnes suivantes pour leurs dons :

Dons mariages	
Thévenet-Richy	267,50 F.
Piponnier	240,55 F.

Dons obsèques	
A. Brusson	300,00 F.
H. Cornu	200,00 F.

Dons interventions	
Y. Talmard	100,00 F.
Durand	200,00 F.
Large	200,00 F.
Suchet	200,00 F.
Delahaye	200,00 F.
Y. Talmard	300,00 F.
Bretin	100,00 F.
Don anonyme	60,00 F.

... et leurs interventions durant l'année 2000

2 janvier 2000

Assistance à personne
3 SP + CS + SMUR

5 janvier 2000

Assistance à personne
2 SP + CS

18 janvier 2000

Assistance à personne
2 SP + CS

4 mars 2000

Assistance à personne
2 SP

13 avril 2000

Assistance à personne
2 SP

26 avril 2000

Accident sur la voie publique
2 SP

27 avril 2000

Assistance à personne
4 SP + CS + SMUR

16 mai 2000

Assistance à personne
3 SP + CS

26 mai 2000

Protection des biens
3 SP

29 juin 2000

Feu de foin
5 SP + CS

10 juillet 2000

Nid de guêpes
2 SP

15 juillet 2000

Accident sur la voie publique
3 SP + CS

17 juillet 2000

Nid de frelons
2 SP

24 juillet 2000

Accident sur la voie publique
3 SP + CS

26 juillet 2000

Nid de frelons
2 SP

9 août 2000

Accident sur la voie publique
2 SP + CS

18 août 2000

Assistance à personne
2 SP + CS

19 août 2000

Assistance à personne
2 SP + CS + SMUR

20 août 2000

Assistance à personne
2 SP

28 août 2000

Nid de frelons
3 SP

6 septembre 2000

Nid de guêpes
2 SP

6 octobre 2000

Assistance à personne
2 SP + CS

8 octobre 2000

Feu de cheminée
5 SP + CS

13 octobre 2000

Nid de guêpes
2 SP

16 octobre 2000

Assistance à personne
2 SP + CS + SMUR

5 novembre 2000

Assistance à personne
3 SP + SMUR

20 novembre 2000

Accident sur la voie publique à Saint-Oyen
2 SP + CS + Montbellet

23 novembre 2000

Protection des biens
1 SP

24 novembre 2000

Accident sur la RN6
2 SP + CS + SMUR + Montbellet

SP : sapeur-pompier
CS : centre de secours



Les sapeurs-pompiers en images...



Les distinctions de l'année 2000



Guy Pernot reçoit la médaille d'argent départementale

Georges Galland et Jean Girardon, vice-président du Conseil Général de Saône-et-Loire, ont remis à Guy Pernot, lors de la cérémonie des

vœux du Maire, la médaille d'argent d'honneur départementale et communale qui lui était attribuée depuis le 1^{er} janvier 2000 par le Préfet de Saône-et-Loire Joël Gadbin.

Elu au conseil municipal d'Uchizy depuis 1971, G. Pernot a notamment été à l'origine du jumelage avec Harthausen. Maire

de la commune depuis 1989, G. Pernot a principalement orienté son action autour d'objectifs tels que la préservation de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie, la communication et l'information. Au nombre des grandes réalisations qui ont mar-

qué ce premier mandat, on notera l'aménagement de la rue Girard, la construction de l'atelier-garage municipal, la rénovation de la salle du Donjon, la création d'une bibliothèque et la mise en place du fleurissement, avec une première fleur attribuée en 1993.

En mai 1995, Guy Pernot entame son second mandat.

Le clocher de l'église Saint-Pierre est restauré, le tri sélectif mis en place. La population augmente de près de 19 % et, pour répondre aux besoins subséquents, un bâtiment scolaire est construit. Parallèlement à sa fonction de maire, Guy Pernot participe aussi à des titres divers au SIVOM du Tournugeois, au SYDEL, au Syndicat d'électrification, au comité de fleurissement, pour ne citer qu'eux. Cette remise de médaille honore donc un engagement de vingt ans service de la commune d'Uchizy.



René Mouron reçoit la Croix du Combattant

Déjà titulaire de la Médaille Commémorative d'Algérie et du titre de Reconnaissance de la Nation, René Mouron a reçu de Guy Pernot, lors de la commémoration du « cessez-le-feu » en Algérie, la Croix du Combattant. Le Maire a retracé pour



l'occasion la carrière et les engagements militaires de René Mouron.

La médaille d'or de la famille pour M^{me} et M. Brusson

A la tête d'une famille de neuf enfants, de vingt-quatre petits enfants

et d'un arrière-petit-fils, résidant à Uchizy depuis douze ans, M^{me} et M. Robert Brusson reçoivent la médaille d'or de la famille française des mains du Maire, Guy Pernot.

Jacky Favier à l'honneur

Agé de 51 ans, Jacky Favier a reçu la médaille d'honneur d'argent des sapeurs-pompiers des mains de Guy Pernot.

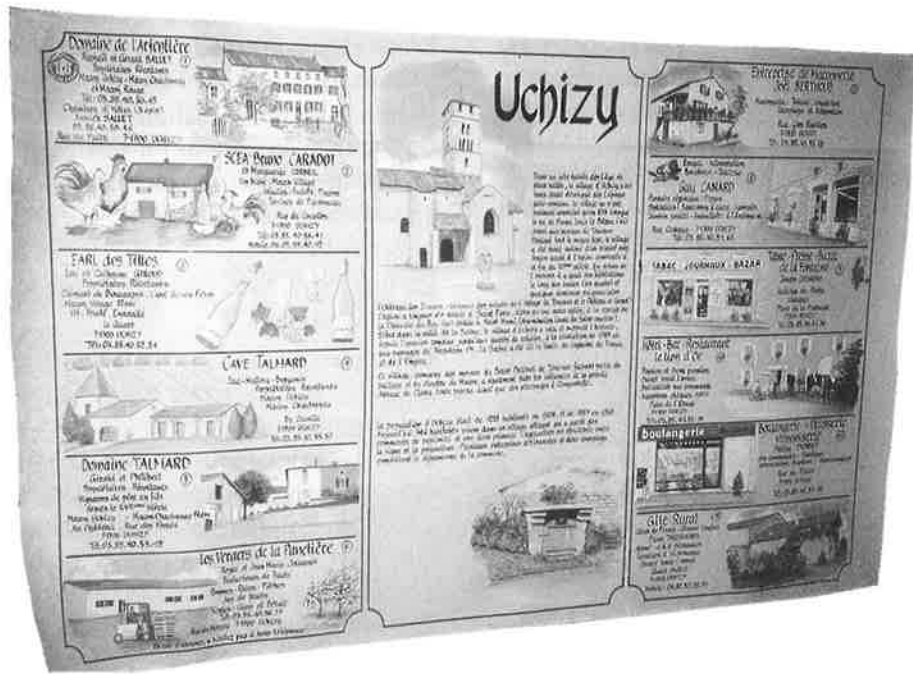
Entré au CPI d'Uchizy le 1^{er} juillet 1980, J. Favier, en retraite professionnelle et de

pompier depuis le 1^{er} juillet 2000, Jacky Favier est connu notamment pour son dévouement et son sens de la solidarité.

La médaille de la famille pour M^{me} et M. Jouveaux

M^{me} et M. Jouveaux, récipiendaires en 2000 de la Médaille de la Famille Française, ne l'ont pas encore reçue, pour des raisons de calendrier. Cette lacune sera comblée à l'occasion de la prochaine cérémonie des vœux du Maire.





Uchizy s'affiche

Un panneau publicitaire a récemment été installé à l'entrée de la commune, près du Monument aux Morts.

Conçu sous la forme d'un parchemin qui retrace l'histoire de la commune,

sa création a été rendue possible grâce à la participation des annonceurs, que nous remercions très chaleureusement.

Au verso, on trouvera prochainement un plan de la commune.



Bon rétablissement... Monsieur Prompt

M. Prompt, 96 ans en mars prochain, est le doyen de la commune. Actif comme l'on sait, il a été victime

de son trop plein d'énergie et a fait une mauvaise chute... Nous lui souhaitons un... prompt rétablissement.

Guy Pernot, maire d'Uchizy, et toute l'équipe du conseil municipal, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2001

Bon à savoir

■Bibliothèque

Ouverte tous les mardis de 16 h 45 à 18 h 45.

■Horaires des cars

Bus Cariane-Val-de-Saône

En gare RN6 tous les jours sauf le mercredi. Passage dans le bourg place de la Fontaine à 13 h 05.

Chalon-Mâcon : 7 h 15 et 13 h 05

Mâcon-Chalon : 9 h 12 et 18 h 37

Bus Secam-Maisonneuve : en gare RN6

Chalon-Mâcon : 7 h 59 et 15 h 45

Mâcon-Chalon : 12 h 35 et 17 h 59

■Médecins de garde

En cas d'urgence, la gendarmerie vous donnera le nom et le numéro de téléphone du médecin de garde.

■La Poste

Guichet ouvert le lundi de 14 h 30

à 16 h 30, les mardi, mercredi,

jeudi et vendredi de 9 h 00 à

12 h 00 et de 14 h 30 à 16 h 30, le

samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Ouverture des bureaux sur rendez-

vous, du lundi au vendredi, de

13 h 30 à 14 h 30.

■Notaire

Maître Bertucat assure des perman-

ences à Uchizy les mardis après-

midi de 14 h 30 à 17 h 30 et les

jeudis matin de 9 h 30 à 12 h 00.

■Horaires d'ouverture de la mairie

En vous présentant à la mairie aux

heures indiquées ci-dessous, vous

pourrez obtenir immédiatement

les actes administratifs les plus

courants (état civil par exemple)

signés par le maire ou ses adjoints.

Lundi de 17 h 30 à 19 h 00, per-

manence assurée par Paul

Talmard.

Mardi de 10 h 30 à 11 h 30, per-

manence assurée par Guy Pernot.

Mercredi de 17 h 30 à 19 h 00,

permanence assurée par Paul

Baudras.

Jeudi de 10 h 30 à 11 h 30, per-

manence assurée par Guy Pernot.

Vendredi de 17 h 30 à 19 h 00,

permanence assurée par Georges

Galland.

En outre, le maire reçoit sur ren-

dez-vous pris par téléphone au

03 85 40 50 20.



Les bébés de l'année 2000

Kevin Simon

Le 20 avril

Sarah, Ayse, Madeleine Martin

Le 26 avril

Carla, Maud Jouveaux

Le 17 mai

Nicolas, Alain Perraud

Le 19 juillet

Sandrine, Adeline Moreau

Le 9 août

Laurine Menzago

Le 1^{er} octobre

Juliette, Jeannine Suchet

Le 20 octobre

Pauline Buchet

Le 2 novembre

Cynthia Gaudillat

Le 5 décembre



Robin Giboni

Le 11 décembre

Les mariés de l'année 2000



Jean-Yves Falgarona
et Cécile, Gabrielle Rambaud

Le 6 mai



Nicolas, François, Léon Bourgeois
et Pierrette, Georgette, Colette Pernot

Le 29 juillet



Frédéric Thévenet
et Carole Richy

Le 12 août



Vincent, Dominique, Marie Lirou
et Valérie, Marie Gricourt

Le 8 juillet



Emmanuel, Christian Charles
et Andrée, Marcelle Faraboz

Le 12 août



Bruno, Pascal Savouret
et Sandra, Nicole Caron

Le 19 août

Ils nous ont quitté dans l'année...

Henri Cornu

Le 5 janvier, à 87 ans

Juliette Bretigny, v^{ve} Granottier

Le 3 février à 89 ans

Fernand, Félix Sempiana

Le 27 mars à 72 ans

Hugo Catarino

Le 9 mai à un jour

Marie-Claire Chanoit, ép. Catarino

Le 10 mai à 29 ans

Juliette Granger, v^{ve} Rodière

Le 5 novembre à 85 ans

Camille Ricard

Le 20 décembre

à 70 ans

Roger Oliveres

Le 21 décembre

à 79 ans



Le calendrier des fêtes 2001

JANVIER

- 09 Galette des rois
Club Rencontre et Sympathie
- 17 Assemblée générale
Club Rencontre et Sympathie
- 19 Assemblée générale
Comité des Fêtes
- 21 Assemblée générale
Entente Boxers
- 23 Dictée cantonale
Club Rencontre et Sympathie
- 26 Assemblée générale
Comité de Jumelage

FEVRIER

- 13 Rencontre et scrabble
Club Rencontre et Sympathie
- 24 Choucroute
Comité de jumelage

MARS

- 10 Loto
USS Foot
- 17 Audition à Montbellet
Les Amis de la Musique
- 17 Carnaval
Ecole
Club Rencontre et Sympathie

AVRIL

- 01 Repas de printemps
Club Rencontre et Sympathie
- 07 Rencontre annuelle
Entente Boxers
- 24 Quadrette vétérans
La Boule Sarrasine

MAI

- 18 Soirée cabaret
Les Amis de la Musique
- 26 Tartiflette
USS Foot
- Concert chorale «Les Baladins»
Association Saint-Pierre

JUIN

- 04 Challenge André Favier
La Boule Sarrazine
- 09 Concours de pétanque
Comité des Fêtes
- 14 Voyage de printemps
Club Rencontre et Sympathie
- 17 Challenge Hippolyte Josserand
La Boule Sarrazine
- 23 Intervillages à Uchizy
Farges, Uchizy, Le Villars
- 24 Audition de fin d'année
Les Amis de la Musique

JUILLET

- 01 Brocante
Amicale des sapeurs-pompiers
- 13 Fête nationale
Comité des Fêtes
- 19 Pique-nique
Club Rencontre et Sympathie
- 22 Challenge Gérard Dumazot
La Boule Sarrazine
- Semaine trombone avec concert
Les Amis de la Musique

AOÛT

- 05 Repas champêtre
Fête patronale
- 06 Challenge Robert Bourgeois
La Boule Sarrazine
- 10 Doublette en nocturne
La Boule Sarrazine
- 18 Concours de pétanque
Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

- 02 Challenge Georges Jeton
La Boule Sarrazine
- 07 Assemblée générale
Les Amis de la Musique
- 12 Voyage d'automne
Club Rencontre et Sympathie

OCTOBRE

- 04 Repas d'automne
Club Rencontre et Sympathie

NOVEMBRE

- 04 Loto
Comité des Fêtes
- 08 Concours de belote
Club Rencontre et Sympathie
- 18 Vente exposition
Club Rencontre et Sympathie

DECEMBRE

- 01 Banquet des pompiers
Amicale des sapeurs-pompiers
- 18 Goûter de Noël
Club Rencontre et Sympathie

Bienvenue aux nouveaux Chizerots...

Maurie Grepet
et Denise Descaillot
Place du Commerce

Guillaume Buchet
et Frédérique Barth
Rue Maréchal

George Williams
et Joanne Adshead, route de la Gare

Georges Nicolas
et Nicole Nouhen
En Gabereau

Marc Jambois
et Fabienne Mendiella
Rue de Quentin

Christian Laude
et Michèle Bajoux
Rue Maréchal

Bernard Moreau
et Patricia Barry
Cour de l'Ecole

Christophe Mabilat
et Catherine Charrière
Rue du Donjon

Franck Carpentier
et Nadine Maenhout
Rue Girard

Cédric Demillière-Vergnais
et Virginie Richez
Au Quart

Jocelyne Diverres-Adiba
Rue des Barbiers

Nicole Adiba
Lot. La Martine

Frédéric Godot
La Grangerie

Joël Marcelli
et Nicole Bertrand
Place de l'Étang

